

AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal 

DEMANDE D'AUTORISATION D'EXERCER UN USAGE CONDITIONNEL

Les personnes intéressées sont priées de noter qu'elles pourront être entendues par les membres du conseil d'arrondissement qui statueront, en vertu de la procédure des usages conditionnels du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)*, sur les demandes approuvant :

- pour le sous-sol et le rez-de-chaussée du bâtiment portant le numéro 1462, rue Panet, l'autorisation d'exercer l'usage « activité communautaire ou socio-culturelle », et ce, conformément au paragraphe 3^o de l'article 150 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* [dossier 1177400002];

La séance du conseil d'arrondissement au cours de laquelle seront étudiées ces demandes aura lieu le mercredi 22 novembre, à 19 h, à la salle du conseil, 800, boulevard De Maisonneuve Est, rez-de-chaussée.

Toute personne qui désire obtenir des renseignements relativement à ces demandes peut communiquer avec la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises au 514 872-9545 et en mentionnant les numéros de dossier indiqués précédemment.

Montréal, le 4 novembre 2017

Le Secrétaire d'arrondissement,
Domenico Zambito, avocat

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie